



# FÉDÉRATION C.F.T.C.

Chimie Mines Textile Energie

Secteur Mines

Freyming-Merlebach, le 6 octobre 2021

## Compte rendu du CA de l'ANGDM du 30 septembre 2021

Le Président ouvre la séance. Il souhaite la bienvenue à Mme BELOUZET en remplacement de Mme THAUVIN de la DGEC, partie rejoindre le cabinet du Ministre des transports.

### **Approbation du PV du 1<sup>er</sup> juillet :**

Le PV est adopté à l'unanimité.

### **Présentation de la COPRAD :**

#### **Le point sur l'évolution des décès :**

L'évolution mensuelle des décès est présentée. Du fait de la surmortalité constatée en début d'année, le taux de mortalité annuel devrait être encore marqué par la pandémie.

### **Plan MDPA :**

Faute d'entente sur le sujet du versement complémentaire temporaire minier après 62 ans, le dossier a été envoyé au CA.

Le CA proposera une rencontre technique avec le Ministère sur le sujet. Cette rencontre devrait aussi définir le rôle de l'ANGDM dans le suivi de nos accords en cas de changement de législation.

### **Application de la réglementation applicable en matière de logement nature et traitement des retours des privés :**

Il nous a été fait une présentation de l'étude sur la reconnaissance du droit au logement nature dans les différents bassins miniers, basée sur les textes et chartes sociales.

Les membres de la commission ont noté qu'il y avait bien une différence entre la reconnaissance du droit et l'attribution d'un logement. Ils ont validé la synthèse.

La CFTC se félicite que :

- Après plusieurs années d'acharnement sur le dossier, notamment en CRC, l'ANGDM revoit sa copie et autorise le retour aux agents du privé sans condition s'ils n'ont jamais occupé de logement (chose qu'elle refusait à ce jour).

- Elle restera vigilante quant aux poursuites des discussions sur le sujet, notamment concernant les agents qui ont perdu les droits (rachat, prêt employeur, etc.) et essaiera de les faire évoluer dans le futur sur le volet social, notamment lors des commissions de recours.

### **Transfert du paiement des AVNAT de la CAN à la CDC :**

Plusieurs organisations syndicales ont fait part de leur étonnement que les instances de la CAN ont décidé de transférer à la CDC les AVNATS des retraités. D'autant plus que c'est la vocation principale de l'ANGDM.

Cela concerne 3500 personnes. Pour info, au jour d'aujourd'hui l'agence gère environ 85 000 AVNATS

### **Présentation de la commission ASS/CNAS :**

#### **Point FNAS :**

A ce jour, la trésorerie du fonds national d'aides au 31 août est d'environ 186 000 €.

A rythme constant depuis le début d'année, le fonds pourrait atteindre environ 100 000 € en fin d'année.

Compte tenu de cette baisse, les fonds devraient faire l'objet d'une surveillance accrue en 2022 et peut être d'arbitrages.

Cela est dû notamment aux décisions d'évolution d'attribution de l'aide décidée en 2021 par la commission.

#### **Point ASS :**

Présentation de la mesure de revalorisation du tarif d'aide à domicile (+ 16 % à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021) estimé pour 2021 à 565 000 € (environ 2 M€ pour une année pleine).

Présentation du pilotage budgétaire ASS : prévision globale de son exécution de 1,27 M€, intégrant le coût de la revalorisation du tarif d'aide à domicile.

Des transferts entre lignes (2.2b vers maladie, vacances vers vieillesse) permettraient d'équilibrer les risques.

### **Consommation des heures d'aide à domicile :**

La comparaison par rapport à l'année 2020 laisse apparaître une augmentation d'environ 4 % d'heures prescrites.

### **Politique vacances :**

Les activités déprogrammées au premier semestre du fait de la pandémie ont toutes pu être reprogrammées au second semestre.

La CFTC a fait remarquer que le bilan annuel restera négatif et que le budget prévu et le report de 2020 ne sera pas consommé. Du fait que nous arrivons en fin de COG, il sera perdu pour les mineurs.

### **Les projets 2022 :**

Les orientations 2022 proposées aux bénéficiaires de l'agence tiendront compte de destinations plus proches, toutes accompagnées d'un transport collectif au départ de la région de résidence concernée.

### **Point allocation solidarité personnes âgées (ASPA) :**

Après étude, 22 bénéficiaires relèvent de l'aide sociale et ont été notifiés en ce sens par le Conseil départemental.

Après examen approfondi de leurs ressources, 326 d'entre eux n'en relèvent pas.

171 dossiers sont encore à l'étude.

### **Séminaire ASS :**

Le séminaire ASS se tiendra le 21 octobre de 10 à 16 heures. Il sera possible d'y participer physiquement ou à distance, 2 par organisation syndicale.

### **Bilan du SPSI :**

Il nous a été fait un bilan complet depuis l'historique à ce jour, et des évolutions futures.

Pour la CFTC on peut comprendre que le schéma immobilier SPSI (joint en annexe) suit l'évolution des régions minières et des affiliés.

Cependant, la CFTC rappelle que :

- L'objectif principal est de suivre nos bénéficiaires sur l'ensemble du territoire, dans le cadre du maintien à domicile dans de bonnes conditions le plus longtemps possible.
- De tenir compte des salariés dans ces réflexions.

Demande que :

- Parallèlement à la disparition d'un site, un partenariat local soit mis en place.
- Un référent national soit défini afin que chaque mineur bénéficie des mêmes droits (aides, assistance sociale, etc.) peu importe son lieu de résidence.

### **Convention inter régimes (Grand Sud) :**

L'ANGDM est un des membres fondateurs. Elle Consiste à un regroupement de coopération sociale et médico-sociale qui associe divers régimes dans la région Rhône Alpes. Cette convention avait déjà été adoptée en CA de l'ANGDM en 2013.

L'objet de cet avenant a pour objectif de :

- Prendre en compte les dernières évolutions législatives.
- Mise à jour des membres.
- Mise à jour et répartition des charges, pas de changement pour l'ANGDM.
- Etc.

La CFTC a émis un avis favorable.

Je reste à votre disposition pour des précisions complémentaires sur l'ensemble des sujets.

Raphaël MARGHERITA  
Administrateur